



REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 27 MARS 2024

\*\*\*\*\*

Convocation adressée aux  
délégués le :

15 mars 2024

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 30
- Votants : 40

Délibération

mise en ligne le :

5 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le quinze mars, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Steve BOSSART, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Dominique DELECOURT, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMEZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Joëlle FONTAINE, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Jean-François ANTONINI, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSANT, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Sébastien DECARPENTRY, M. Kévin DEGREAUX, Mme Véronique DERANSY, Mme Anne-Sophie DUBOIS, Mme Leslie DZIURLA, M. Olivier GACQUERRE, M. Christophe DRUELLES, M. Patrick PIQUET-BACQUET, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Alain DE CARRION, Monsieur Patrice FRERE à Monsieur Dominique DELECOURT, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jérôme DEMULIER, Monsieur Frédéric WALLET à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Jean-Louis LEFEBVRE, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Carine BANAS à Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Stéphane POULET à Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Monique ZARABSKI.

Secrétaire de séance : Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT

**1 A – PROCEDURE DE NEUTRALISATION BUDGETAIRE DE L'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de neutraliser pour 2024 le montant de l'amortissement se rapportant à la subvention versée pour le financement du projet ACC au compte 20423 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Projets d'infrastructure d'intérêt national », à savoir 1 261 112 euros de report liés à la dernière tranche de financement réalisé en 2023, afin de maintenir l'équilibre budgétaire.

**1 B – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**LISTE DES  
DELIBERATIONS**

- **Approuve** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 et affecte l'excédent de fonctionnement comme suit :

Budgets	Fonctionnement	Investissement			Affectation de l'excédent de fonctionnement	
	Résultat définitif (à affecter)	Résultat de clôture (a)	Restes à réaliser (b)	Résultat définitif (a+b)	Obligatoire en investissement	du solde disponible : en fonctionnement
Principal	1 387 955.28	1 518 860.71	- 2 590 139.86	- 1 071 279.15	1 071 279.15	316 676.13
Bâtiments	522 242.40	988 869.90	- 987 749.05	1 120.85		522 242.40
Tic	93 464.39	82 326.51	- 82 326.51	0.00		93 464.39
Terrains	127 001.38	806 578.97		806 578.97		127 001.38
Assainissement	825 845.66	3 493 742.92	- 3 498 060.55	- 4 317.63	4 317.63	821 528.03
Eau potable	633 796.31	226 995.75	- 226 995.75	0.00		633 796.31

### 1 C – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

- **Adopte** le budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

#### Budget Principal :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 3 743 414.89 euros ;

Recettes : 3 743 414.89 euros ;

Section d'investissement :

Dépenses : 4 508 253.24 euros ;

Recettes : 4 508 253.24 euros ;

#### Budget annexe Bâtiment :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 831 242.40 euros ;

Recettes : 1 831 242.40 euros ;

Section d'investissement :

Dépenses : 2 486 342.30 euros ;

Recettes : 2 486 342.30 euros ;

#### Budget annexe Terrains :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 15 016 818.75 euros ;

Recettes : 15 016 818.75 euros ;

Section d'investissement :

Dépenses : 12 633 737.37 euros ;

Recettes : 12 633 737.37 euros ;

#### Budget annexe Tic :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 113 464.39 euros ;

Recettes : 113 464.39 euros ;

Section d'investissement :

Dépenses : 82 326.51 euros ;

Recettes : 82 326.51 euros ;

#### Budget annexe Assainissement :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 364 528.03 euros ;

Recettes : 1 364 528.03 euros ;

Section d'investissement :

Dépenses : 3 948 060.55 euros ;

Recettes : 3 948 060.55 euros ;

**Budget annexe Eau potable :**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 685 098.45 euros ;

Recettes : 685 098.45 euros ;

Section d'investissement :

Dépenses : 535 939.75 euros ;

Recettes : 535 939.75 euros ;

**2A - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION PALME**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à renouveler l'adhésion à l'association PALME en 2024.

**2B – RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION NFI**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à renouveler l'adhésion à l'association NFI en 2024.

**2C – ADHESION A L'ASSOCIATION CD2E**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à adhérer à l'association CD2E en 2024 pour un montant de 960 €.

**2D – LOYER A TITRE GRACIEUX A L'ASSOCIATION RESEAU ENTREPRENDRE ARTOIS**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer un bail civil avec l'association Réseau entreprendre Artois pour un loyer à titre gracieux représentant une aide annuelle de l'ordre de 3 500 € pour l'année 2024.

**3 – RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE ENVIRONNEMENT : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Adopte** le tableau des effectifs suivants :

Grades ou Emplois	Catégori es	Effectifs Budgétaires	Effectif pourvus	Remarques
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>		2	1	
Directeur Général des Services	A	1	1	
Directeur Général Adjoint	A	1	0	

SECTEUR ADMINISTRATIF		3	3	
Attaché Principal	A	1	1	Emploi fonctionnel DG
Attaché	A	1	1	
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	C	1	1	
SECTEUR TECHNIQUE		6	4	1
Ingénieur en Chef Hors Classe	A	1	1	Mise à disposition mutuelle PREVEA
Ingénieur Hors Classe	A	1	1	Autorisation d'absence permanente pour raison syndicale
Ingénieur principal	A	1	0	
Ingénieur	A	2	1	
Technicien principal de 1ère classe	B	2	1	

Agent non titulaire		0	2	
Ingénieur principal	A		1	
Ingénieur	A		1	

<b>Total Général</b>		<b>9</b>	<b>9</b>	
----------------------	--	----------	----------	--

- **Précise :**

- Que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique ;
- Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée ;
- Que l'agent recruté par contrat devra justifier des compétences pour effectuer la mission confiée (Droit de l'environnement, aménagement environnemental des parcs d'activités et accueil des entreprises ICPE) ;
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des ingénieur et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération n°10 du 17 juin 2020 ;
- Que Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;
- Que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- **Dit :**

- Que les crédits correspondants seront prévus au budget.

#### 4 – INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** d'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités d'attribution définies ci-dessus.
- **Dit** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

#### 5 – ENTREPRISE R&S : VENTE D'UNE PARCELLE A BILLY-BERCLAU POUR UN PROJET DE STOCKAGE D'ENERGIE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface 15 000 m<sup>2</sup>, parcelles cadastrées AH 269, 317 et 354 situées sur le territoire de la commune de Billy-Berclau à la Société R&S ou toute entreprise agissant pour son compte pour porter le projet de création d'une station de stockage d'électricité au prix de 20 €/m<sup>2</sup> H.T.,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.
- **Précise** que si la promesse de vente ou l'acte de vente n'est pas signé avant le 31 mars 2025, la présente délibération n'est plus applicable.

#### 6 – PROLOGIS DC4 : VENTE D'UNE PARCELLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE 25 000 M<sup>2</sup>

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface arpentée totale d'environ 71 698 m<sup>2</sup> correspondant aux parcelles cadastrées AC 714, AD 693, AD 694, AD 701 et AD 707 situées sur le territoire de la commune de Douvrin à la société Prologis ou à toute autre société du groupe Prologis créée pour les besoins de l'acquisition au prix de 22.5 € H.T. /m<sup>2</sup>,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.

#### 7 – PROJET D'IMPLANTATION DE LA SOCIETE HELIOS : VENTE D'UNE PARCELLE RUE DE VARSOVIE A BILLY-BERCLAU

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface de 3 733 m<sup>2</sup> parcelle cadastrée AE\_526 située sur le territoire de la commune de Billy-Berclau à la Hélios ou toute autre société agissant pour son compte au prix de 30 €/m<sup>2</sup> H.T.,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.

- **Précise** que si la promesse de vente ou l'acte de vente n'est pas signé avant le 31 décembre 2024, la présente délibération n'est plus applicable.

## 8 – DEFINITION DU DOMAINE PUBLIC AUTOUR DE L'ETANG ET DU POLE DE VIE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de classer l'étang et ses abords spécialement aménagés à destination direct du public, anciennement cadastrés AH362 et actuellement cadastrés AH 377p, dans le domaine public
- **Précise** que le périmètre de l'étang et de ses aménagements seront délimités par géomètre-expert
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision.

## 9 – LOCATION DU SITE POUR LE KARTING : PROLONGATION DU CONTRAT TEMPORAIRE PAR AVENANT

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer un avenant à la convention d'occupation précaire signée en avril 2023 entre la société KLL et le SIZIAF pour prolonger de 18 mois la présente convention.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdit,

  
Le Président  
PARC DES INDUSTRIES  
ARTOIS-FLANDRES



André KUCHCINSKI